



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formation 3DS « Se préparer et gérer les risques naturels liés à mon territoire d'outre-mer (Océan Atlantique et Océan Indien) »

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »).

Article 241 :

« Les agents relevant de l'article L. 4 du code général de la fonction publique, en fonction dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public local situé en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, reçoivent régulièrement une formation de sensibilisation **aux risques naturels** auxquels ils sont exposés sur leur lieu d'affectation ainsi qu'à leur prévention. » 2 | 5

« Les agents relevant des articles L. 3 ou L. 5 du code général de la fonction publique et exerçant leurs fonctions outre-mer reçoivent régulièrement une formation de sensibilisation **aux risques naturels** auxquels ils sont exposés sur leur lieu d'affectation ainsi qu'à leur prévention. »

La formation [Se préparer et gérer les risques naturels liés à mon territoire d'outre-mer \(Océan Atlantique et Océan Indien\)](#) se présente sous la forme de 3 modules disponibles sur la plateforme Mentor pour les agents de l'État : deux modules en distanciel et un module en présentiel.

Module 1 « Les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise »

Ce premier module peut être suivi en totale autonomie et au rythme de l'agent qui le suit. La durée de ce module est estimée entre 30 et 45 minutes, selon les connaissances et l'intérêt de l'agent pour les risques naturels.

Ce premier module détaille :

1. les notions essentielles des risques présents outre-mer ;
2. la prévention des risques et ses acteurs ;
3. les bons comportements à adopter en tant que citoyen et comme agent ;
4. les mécanismes de surveillance et les moyens d'alerte et d'information des populations ;
5. la gestion de crise ;
6. les engagements citoyens possibles.

À la fin de ce premier module, l'agent doit pouvoir :

- s'approprier les notions essentielles liées aux risques naturels outre-mer ;
- identifier les grands principes de la gestion de crise.

L'agent peut télécharger en fin de module une fiche récapitulative sous format PDF afin de garder les notions primordiales de ce premier module.

Module 2 « Mise en pratique des bons gestes à adopter sur mon territoire »

Ce deuxième module peut être suivi en totale autonomie et au rythme de l'agent qui le suit. La durée de ce module est estimée à environ 1h30 maximum, selon le nombre de risques présents sur le territoire et selon les connaissances et l'intérêt de l'agent pour les risques naturels présents sur son territoire d'affectation.

Ce deuxième module permet d'aborder les risques naturels par territoire.

À la fin de ce deuxième module, l'agent doit être en mesure de :

- mettre en œuvre les bons gestes à adopter face aux risques naturels majeurs sur son territoire, avant, pendant et après une situation de crise ;
- adopter les comportements appropriés pour assurer sa sécurité et celle des autres, en s'appuyant sur des situations concrètes.

Les sous-modules, qui reprennent chacun des risques du territoire, sont généralement structurés suivant les trois phases de la crise (avant, pendant et après) en partant d'une animation et terminant par le récapitulatif des bons gestes à adopter pour chacun des risques.

En fin de deuxième module, un onglet « Aller plus loin » permet à l'agent de creuser une thématique qui l'intéresse. De plus, l'agent a la possibilité de télécharger une fiche récapitulative de chaque risque présent sur le territoire.

Module 3

Le module 3 ou dénommé guide des formateurs doit permettre, à chaque structure d'accueil, de faire une réunion en présentiel pour accueillir les nouveaux arrivants. La durée de cette réunion varie selon l'option retenue (option courte en 1 h 00 ou option longue en 2 h 00).

Ce guide a été conçu pour accompagner les formateurs dans l'animation d'ateliers de sensibilisation aux risques naturels en tenant compte des réalités territoriales et des contraintes des structures. Il vise à proposer un cadre clair, opérationnel et facile à prendre en main tout en laissant une marge d'adaptation selon le contexte d'intervention.

Pour chaque activité proposée, le kit met à disposition une fiche recto-verso conçue comme un appui direct à l'animation. Ces fiches précisent les objectifs, le déroulé, les modalités d'interaction et les supports nécessaires afin de sécuriser la conduite de l'atelier.

Lien d'accès à la formation : [Se préparer et gérer les risques naturels liés à mon territoire d'outre-mer \(Océan Atlantique et Océan Indien\)](#)